

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odyssee au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-huit septembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Emmanuelle RENAUD, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvàn DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Valérie DREYFUS, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT

### **Absents ayant donné pouvoir** :

M. Bernard PAUGAM	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Anne-Sophie SIMON	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **08. Commission Locale d'Insertion (CLI) – Election des représentants de la Commune**

---

### ***Monsieur le Maire rapporte :***

Depuis 2008, le **Revenu de Solidarité Active** (RSA) est l'allocation qui a remplacé les minimas sociaux Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et Allocation Parent Isolé (API).

Il exclue les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) et de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Pour les jeunes de moins de 25 ans sans enfant à charge, des conditions particulières d'activités antérieures sont exigées.

C'est un outil pensé pour lutter contre la pauvreté et les exclusions en favorisant l'insertion professionnelle et sociale.

L'attribution du RSA relève de la responsabilité du Président du Conseil départemental dans lequel le demandeur réside ou a élu domicile.

Le RSA se présente sous la forme d'un versement d'un minimum forfaitaire pour les ménages qui ne travaillent pas et d'un dispositif d'accompagnement.

En effet, les bénéficiaires sans activité ou ne tirant que des ressources limitées de leur activité ont droit à un accompagnement social et professionnel.

Plusieurs types d'actions d'insertion destinées aux bénéficiaires du RSA sont financées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI).

**La Commission Locale d'Insertion (CLI)** est responsable de la mise en œuvre du RSA au niveau local dans le cadre du Programme Local d'Insertion (PLI).

Elle donne un avis sur certaines situations individuelles :

- Le renouvellement de contrats d'insertion,
- Les aides financières sollicitées (notamment l'Aide Individuelle à l'Insertion<sup>1</sup> (AII)),
- Le changement de référent,
- La suspension ou la réduction du montant du RSA dans certaines situations.

Elle fait des propositions d'amélioration et garantit le bon fonctionnement du dispositif.

Elle est composée :

- D'élus du Conseil départemental,
- D'élus de communes,
- De représentants du Pôle Emploi,
- De représentants d'associations d'insertion,
- D'allocataires du RSA.

Il y a lieu de désigner les représentants de la commune d'Orvault (un titulaire et un suppléant).

---

<sup>1</sup> L'aide individuelle à l'insertion : soutien financier aux allocataires du RSA afin de faciliter le parcours d'insertion. Cela peut, par exemple, se traduire par une aide à la mobilité, une aide aux soins ou encore une aide à l'équipement minimal d'un logement, etc.

## **DECISION**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 30 voix POUR et 5 ABSTENTIONS du groupe « L'Humain au cœur de l'action » :

– **ELIT :**

- Monsieur Bernard PAUGAM (titulaire)
- Madame Linda PAYET (suppléante)

en qualité de représentantes de la commune d'Orvault à la commission locale d'insertion.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 29 SEP. 2020

Et par publication le : 29 SEP. 2020

Extrait certifié conforme

Orvault, le 29 septembre 2020

**Pour le Maire**

**Le Directeur général**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Maisonneuve', written over a horizontal line.

**Jean-François MAISONNEUVE**

